



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**
Bureau des Procédures Publiques
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'enregistrement GAEC DU PIGEONNIER à Haudricourt

**Exploitation d'un élevage de vaches laitières de 380 places
et mise à jour du plan d'épandage**

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 21 octobre 2021, une consultation du public est ouverte du **lundi 15 novembre 2021 au lundi 13 décembre 2021 inclus** portant sur une demande d'enregistrement en vue de l'extension d'un élevage de vaches laitières (de 300 à 380 places) à Haudricourt et de la mise à jour du plan d'épandage. Le projet est présenté par Le GAEC DU PIGEONNIER dont le siège social se situe à « La Couture » sur la commune d'Haudricourt (76390).

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactées par cette activité est la suivante : 2101 2. b): élevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) de 151 à 400 vaches.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie d'Haudricourt. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans cette commune.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-du-public>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie d'Haudricourt aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex en précisant : « consultation du public – GAEC DU PIGEONNIER »
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « consultation du public – GAEC DU PIGEONNIER ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.